

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

N° CF133

AMENDEMENT

présenté par

M. Roussel, Mme Mercier, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, M. Oberti,
Mme Pantel, Mme Pirès Beune et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--